



COMMUNICATION

## **INFO PRESSE :**

### **straNES : un rapport très – trop ? – consensuel**

Le rapport « Pour une société apprenante : propositions pour une stratégie nationale de l'Enseignement Supérieur » s'inscrit dans une démarche soutenue par le Sgen-CFDT lors de la discussion de la loi ESR en 2013. La nécessité d'élaborer une vision stratégique pour l'enseignement supérieur est d'autant plus prégnante dans la période actuelle où le ministère semble avant tout guidé par des considérations à court terme. Le Sgen-CFDT rappelle que le CNESER doit être saisi conformément à la loi des propositions annoncées dans ce document. Il regrette que l'annonce de faire du rapport la feuille de route du ministère ait été faite avant de recueillir son avis. Celle-ci ne pouvait que s'enrichir d'un débat impliquant les représentants des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la base d'un rapport certes intéressant dans de nombreuses propositions mais qui peut être discuté dans certaines des options et objectifs proposés.

Le Sgen-CFDT a apprécié la démarche de consultation ouverte qui a été celle de la commission qui a rédigé ce rapport. Il se retrouve pleinement dans les propositions qui promeuvent la structuration d'un modèle collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur qui inclut le processus de rapprochement des universités avec les écoles, les CPGE, et les formations spécialisées. Ce modèle a été porté avec constance par le Sgen-CFDT.

L'objectif clairement affiché par le rapport de situer la démocratisation en termes de diplomation (diviser par deux les écarts sociaux de diplomation) et non d'accès va clairement dans le bon sens. Le Sgen-CFDT place la « démocratisation de la réussite étudiante » comme une priorité qui doit guider l'évolution de l'enseignement supérieur.

Cependant, avant d'afficher l'objectif global de 60% de diplômés d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur, qui peut certes constituer un élément de mobilisation nationale, n'aurait-il pas fallu tirer le bilan des effets qu'a eu l'objectif de 50% d'une classe d'âge en licence : création d'une nouvelle filière de formation, diminution de la mixité sociale dans les bacs généraux, ... Ces effets rendent plus délicat l'accès à l'université des différentes filières sur lequel les propositions du rapport sont pour le moins maladroites.

Plus globalement l'axe 3 « Pour une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion » dans lequel s'inscrivent ces propositions, souffre du fait qu'il n'envisage pas une évolution du lycée pour se placer dans une continuité bac-3 / bac +3. Pour le Sgen-CFDT cette vision qui enjambe l'obstacle du bac est la seule capable de changer durablement les conditions de réussite des étudiants quelque soit leur parcours.

La proposition de supprimer la sélection entre le M1 et le M2 a été portée par le Sgen-CFDT. Le dispositif de régulation des flux à l'entrée en M1 pour faciliter la mobilité et la poursuite d'études qui est proposé, doit concerner l'ensemble des formations. Si les décisions doivent donner le cap rapidement pour que ces propositions se traduisent dans les textes, la mise en place de ces deux mesures doit se faire selon un calendrier qui doit prendre en compte l'impact qu'elles auront sur les établissements et la capacité des collègues en responsabilité à les mettre en œuvre.

L'évolution des frais d'inscription fait l'objet d'une analyse et d'arguments qui montrent qu'un débat a été mené sur ce point. Finalement, le rapport écarte l'option d'une augmentation généralisée des droits d'inscription. Cette position fige l'un des éléments possible du financement des établissements et limite de fait leur capacité à financer les évolutions de dispositifs de formation au service des étudiants qui font l'objet d'autres propositions. La question d'une augmentation qui ne remette pas en cause le mode de financement de l'enseignement supérieur et évite dans les dérives des frais d'inscription exorbitants doit pouvoir être examinée. Cette question doit être étroitement traitée en lien avec l'évolution des dispositifs fiscaux et la question du développement des bourses tant en montant qu'en nombre.

Le Sgen-CFDT regrette que la question de la répartition des financements entre les différents types de formations d'enseignement supérieur dont l'analyse pointe pourtant l'impact socialement discriminant ne fasse l'objet d'aucune proposition concrète. Les propositions relevant du financement de l'enseignement supérieur sont sans doute celles qui paraissent les plus volontaristes. Leur réalisation conditionne cependant toute la crédibilité de la stratégie proposée.